

## Actualités CPE

Actuellement, des discussions ont lieu sur **l'évaluation des personnels**. A ce stade du débat, le Ministère envisage une double évaluation (chef d'établissement et IPR) des CPE à l'image de l'évaluation des enseignants. Le SNES défend depuis plusieurs années l'idée de la création d'un corps d'inspection spécifique, issu du corps, connaisseurs du métier. Ce n'est qu'avec cette mesure que la double évaluation pourrait être mise en œuvre.

Après une revalorisation timide du point d'indice (0,6% en 2016 et 0,6% en juillet 2017), des dispositifs de revalorisation sont en cours. Le SNES défend l'idée d'un avancement de carrière déconnecté de l'évaluation. Or, la proposition ministérielle acterait un rythme unique pour la plupart des échelons mais le principe des « rendez-vous de carrière » pourrait accélérer la carrière pour un contingent restreint d'agents.

Nous resterons vigilants et vous tiendrons informés de l'avancée des discussions.

---

### Les commissaires paritaires élus CPE siègent en CAPA et accompagnent les collègues tout au long de l'année scolaire :

- en décembre pour la campagne d'avancement d'échelon,
- en janvier pour la vérification des barèmes et des résultats du mouvement INTER,
- en mars : stage syndical spécial CPE jeudi 16 mars (voir page 6). *Attention : il faut déposer l'autorisation d'absence avant le 3 février, date de départ en vacances.*
- en juin pour la vérification des barèmes et des affectations du mouvement INTRA, ainsi que pour la campagne d'avancement à la hors classe.

Amandine Belisardi

## Les lycées sortis de l'Éducation Prioritaire

Dans le cadre de la priorité du Gouvernement donnée à l'éducation, il est un pan entier qui vient de tomber. Certes des moyens supplémentaires ont été attribués à l'éducation prioritaire (EP), en mettant l'accent sur les collèges et les écoles en réseaux (REP et REP +), mais **quid des lycées ?** On ne peut en aucun cas s'imaginer que les difficultés sociales, économiques et scolaires, la ségrégation résidentielle s'arrêtent à la sortie du collège. Et pourtant. Après avoir feint la surprise et l'étonnement, notre Ministre, suite au mouvement du 29 septembre a dû reconnaître que la refondation de l'Éducation prioritaire resterait à la porte des lycées. Les lycées de l'EP (une centaine d'entre eux) sont concernés par la « clause de sauvegarde », inscrite dans un décret de 2015, qui garantit aux enseignants des ex-ZEP les indemnités spécifiques auxquelles ils avaient droit. Cette clause, courant jusqu'en 2018, a été prolongée par décret jusqu'en 2020 pour les lycées, au lendemain de la première journée de manifestation.

Implicitement le Gouvernement a donc reconnu qu'il y avait un problème tout en repoussant au prochain quinquennat la prise de décisions.

Réduire la reconnaissance du travail dans les lycées de l'EP et « politique de la ville » à une indemnité est une insulte. Au-delà, se pose la question de la pérennité des moyens attribués à cette population scolaire fragile.

C'est à la fois paradoxal et l'exemple d'une politique qui marche sur la tête au moment où le Ministère reprend le mandat du SNES d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans. C'est surtout l'illustration que la lutte des classes (avec le double sens du terme dans notre cas) n'est pas galvaudée...

C'est enfin l'illustration de ce gouvernement qui a de grandes ambitions pour l'école à MOYENS CONSTANTS.

**Depuis plusieurs mois, les personnels des lycées de l'Éducation Prioritaire sont mobilisés pour dénoncer le sort fait à leurs établissements** (sortie programmée de ce dispositif) et pour revendiquer une carte élargie des lycées de l'Éducation Prioritaire. **La section académique du SNES-FSU soutient pleinement ces mobilisations et y a participé.**

Entre le 29 septembre et le 29 novembre, le mouvement a pris de l'ampleur, représentant une soixantaine d'établissements et environ un millier de personnes devant le Ministère à Paris.

**Prochain rendez- vous de la mobilisation mardi 29 novembre.**

Alain Ercker et Yves Goré